



definity.

economical
ASSURANCE

sonnet
ASSURANCE

petline
ASSURANCE

family
ASSURANCE

ASSURANCE DES ENTREPRISES

TRANSFERT DE TRAVELERS VERS DEFINITY ASSURANCE

Parc automobile

La Société financière Definity a récemment fait l'acquisition des activités d'assurance de dommages canadiennes de Travelers, à l'exception de ses activités de cautionnement canadiennes et de certaines catégories d'affaires précises, que Travelers a conservées. À la date de votre renouvellement, votre police auprès de La Compagnie d'Assurance Travelers du Canada (maintenant renommée Compagnie d'assurance Definity du Canada) ou de La Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada sera transférée vers la Compagnie d'assurance Definity.

En raison de la transition vers Definity, certaines des garanties de votre police pourraient être modifiées — il pourrait s'agir d'augmentations, d'améliorations, de diminutions ou de suppressions.

Les principales modifications apportées à la couverture sont décrites ci-dessous et doivent être examinées attentivement. Pour tous les détails, y compris les modalités, conditions et exclusions, veuillez consulter vos documents d'assurance actualisés.

Pour toute question ou pour des précisions, veuillez communiquer avec votre courtier ou courtière d'assurance.

Sommaire

- 2 [Résumé des principales modifications relatives aux véhicules de parcs automobiles](#)
- 5 [Modifications relatives aux classes](#)
- 5 [Modifications relatives à votre numéro de police](#)
- 5 [Modifications relatives à votre compte et à votre facturation](#)
- 5 [Modifications relatives à votre période d'assurance](#)



Résumé des principales modifications relatives aux véhicules de parcs automobiles

Modifications relatives à la franchise

Vos franchises pourraient avoir changé. Si la franchise que vous aviez avec Travelers n'est pas disponible chez Definity, elle aura été remplacée par la franchise la plus basse disponible.

Véhicules utilitaires légers

Definity offre une franchise minimale de 1 000 \$ pour toutes les garanties relatives aux dommages matériels.

Veillez consulter le tableau ci-dessous pour connaître votre nouvelle franchise. .

Garantie	Franchise antérieure	Nouvelle franchise
Tous risques ou Collision	500 \$	1 000 \$
	1 000 \$	1 000 \$
	2 500 \$	2 500 \$
	5 000 \$	5 000 \$
Risques autres que les collisions ou Risques désignés	300 \$	1 000 \$
	500 \$	1 000 \$
	1 000 \$	1 000 \$
	2 500 \$	2 500 \$



Véhicules utilitaires lourds ou très lourds

Pour les véhicules utilitaires lourds et les remorques, le prix à l'état neuf est utilisé afin de déterminer les groupes de taux déterminant les exigences minimales en matière de franchise. Le prix à l'état neuf est le prix de vente suggéré par le fabricant, au moment de l'achat du véhicule neuf, hors taxes. Il comprend également le coût d'installation de tout équipement fixé de manière permanente.

Les véhicules avec un prix à l'état neuf **supérieure à 100 000 \$** auront une franchise correspondant à environ 5 % du prix à l'état neuf.

Pour les véhicules utilitaires lourds et les remorques avec un prix à l'état neuf **inférieur ou égal à 100 000 \$**, veuillez consulter le tableau ci-dessous afin de connaître votre nouvelle franchise.

Fourchette du groupe de tarification	Tous risques ou Collision	Risques autres que les collisions ou Risques désignés
De 3 à 18	1 000 \$	1 000 \$
De 19 à 21	2 500 \$	2 500 \$
22 et plus	5 000 \$	5 000 \$

Modifications relatives aux avenants

Les avenants suivants ont fait l'objet de modifications de couverture ou de montants d'assurance. Veuillez vérifier comment votre police pourrait être touchée, selon votre province. Si vous souhaitez modifier les montants d'assurance disponibles, veuillez communiquer avec votre courtier.

Toutes les provinces

Avenant n° 20 Moyen de transport de remplacement

L'avenant 20 sera maintenu — les montants d'assurance disponibles seront sélectionnés selon votre montant d'assurance antérieur

Montant d'assurance antérieur	Nouveau montant d'assurance
900 \$	1 000 \$
1 200 \$	1 500 \$
1 500 \$	1 500 \$
2 500 \$	2 500 \$
5 000 \$	5 000 \$

Ontario

TPCF — 20A Frais de transport de remplacement ou Temps d'arrêt

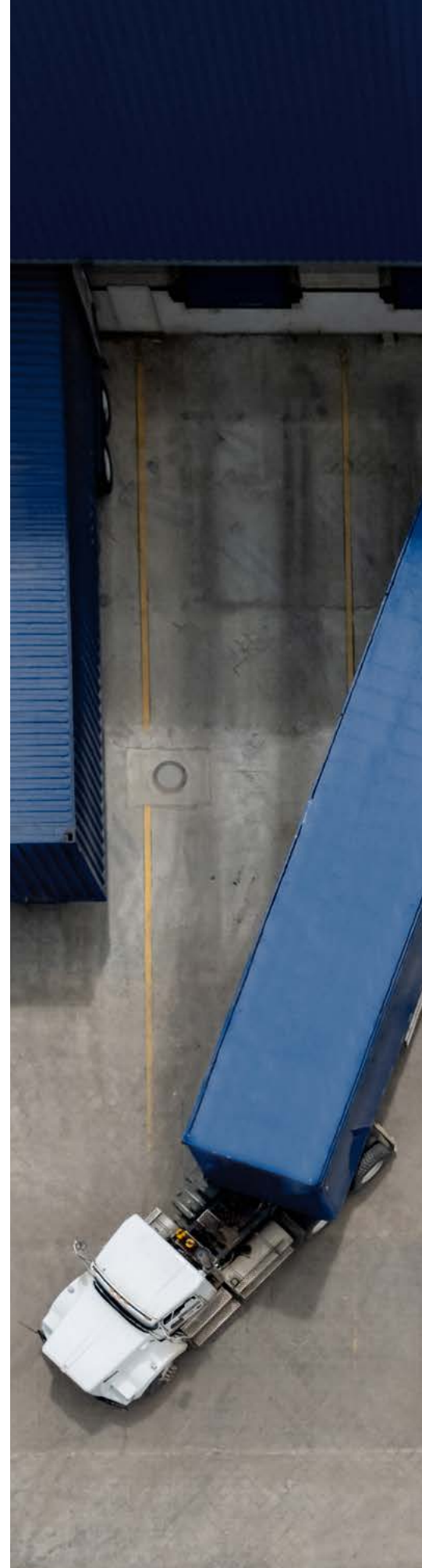
Cet avenant a été remplacé par l'avenant FMPO 20A — Remplacement des transports ou Temps d'arrêt. Les montants d'assurance disponibles seront sélectionnés selon votre montant d'assurance antérieur.

Montant d'assurance antérieur	Nouveau montant d'assurance
1 200 \$	1 500 \$
2 500 \$	2 500 \$
5 000 \$	5 000 \$

Québec

F.A.Q 27 Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (à l'exclusion des véhicules fournis par l'employeur — Chapitre A)

Cet avenant a été remplacé par l'avenant moins restrictif F.A.Q. 27 — Responsabilité civile résultant des dommages causés aux véhicules dont l'assuré n'est pas propriétaire (y compris les véhicules fournis par l'employeur — Chapitre A).



Modifications relatives aux classes

Nous procédons à quelques mises à jour afin de garantir que les classes des véhicules demeurent exactes et équitables.

- La plupart des véhicules conserveront la même classification.
- Seul un petit nombre de classes seront modifiées.
- Ces ajustements sont limités et examinés avec soin.
- L'utilisation de votre véhicule demeure inchangée.

Modifications relatives à votre numéro de police

Veillez consulter vos documents de renouvellement de police pour connaître le nouveau numéro de police qui vous a été attribué.

Modifications relatives à votre compte et à votre facturation

Dans le cadre de la transition vers Definity, votre mode de paiement pourrait être modifié. Veuillez consulter le tableau ci-dessous et vérifier votre relevé de compte, joint à votre police d'assurance, pour savoir quelles modifications relatives au mode de paiement vous touchent, le cas échéant. Communiquez avec votre cabinet de courtage si vous avez des questions ou pour discuter des options de mode de paiement.

Plans de paiement offerts	Méthodes de paiement offertes	Modes de paiement offerts
Annuel	<ul style="list-style-type: none">• Facture• Paiements préautorisés	<ul style="list-style-type: none">• Paiements préautorisés par retrait bancaire• Carte de crédit
3 paiements	<ul style="list-style-type: none">• Facture• Paiements préautorisés	<ul style="list-style-type: none">• Paiements préautorisés par retrait bancaire• Carte de crédit
Mensuel	<ul style="list-style-type: none">• Paiements préautorisés	<ul style="list-style-type: none">• Paiements préautorisés par retrait bancaire• Carte de crédit
Facturation du courtier	<ul style="list-style-type: none">• Consultez votre courtier ou courtière pour connaître les options disponibles	<ul style="list-style-type: none">• Perçu et remis par le cabinet de courtage

Modifications relatives à votre période d'assurance

Definity offre des polices d'un an seulement. Toutes les autres périodes d'assurances passeront à 12 mois au moment du renouvellement.

definity.

economical
ASSURANCE

sonnet
ASSURANCE

petline
ASSURANCE

family
ASSURANCE

Les polices de Definity sont souscrites par la Compagnie d'assurance Definity du Canada.

© Compagnie d'assurance Definity, 2026. Toute propriété intellectuelle appartient à la Compagnie d'assurance Definity et/ou ses sociétés affiliées.

Essential-Condo-042026